



## **COMMUNIQUE AGREMENT EXPORTATEURS** **CAMPAGNE 2016-2017**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de café et/ou de cacao au cours de la campagne 2016-2017, à déposer leur dossier de demande d'agrément au Conseil du Café Cacao, sis au 20<sup>ème</sup> étage de l'immeuble CAISTAB.

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h au **20<sup>ème</sup> étage porte 20.23 (Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales)**, du **15 juillet au 19 août 2016** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17<sup>ème</sup> étage porte 17.03** (Secrétariat du Service Juridique, Régulation et Organisations Internationales) et sur le site [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci).

Seuls les dossiers **reliés** et présentés en deux exemplaires, **comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.**

Toutefois, les exportateurs agréés pour la campagne Café-Cacao 2015-2016 sont dispensés de la production de certaines pièces dont la liste est disponible au **17<sup>ème</sup> étage porte 17.03** de l'immeuble CAISTAB (**secrétariat du Service Juridique**).

**Les frais de dossier fixés à Cent Mille cent francs (100 100) francs CFA**, sont payables en une seule fois, sur le compte **n°121207317305**, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK.

Pour toute information complémentaire, contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

**Tél. : (225) 20 20 28 43/20 20 27 95**

**La Direction Générale**

